



Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le 20 sept 2024 5<sup>e</sup> LO  
ID : 083-288300411-20240912-A\_2024\_445-AU

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU VAR

**ARRETE N° 2024-445**

**MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL PLACE AUPRES  
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,  
Maire de La Crau,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté n°2022-863 du 15 décembre 2022 fixant la composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Var,

VU l'arrêté n°2023-467 du 25 septembre 2023 modifiant la composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Var,

VU le courriel en date du 17 mai 2024 informant de la démission au sein du Conseil Municipal de la Commune de MAZAUGUES de Madame Paméla D'HABIT,

CONSIDERANT que le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements expire en même temps que leur mandat électoral,

CONSIDERANT qu'il appartient au Président du Centre de Gestion du Var de désigner un remplaçant parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements,

VU la délibération n° 2024-42 en date du 4 juillet 2024 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, désignant Madame AMRANE Christine, Maire de la commune de COLLOBRIERES membre suppléant au Comité Social Territorial placé auprès du CDG 83,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants des collectivités, la composition du collège des représentants du personnel restant inchangée :

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La composition du collège des représentants des collectivités au Comité Social Territorial placé auprès du CDG est modifiée comme suit :

Madame Christine AMRANE, est désignée, représentante suppléante des collectivités en remplacement de Madame Paméla D'HABIT.

La composition du CST placé auprès du Centre de Gestion du Var s'établit comme suit :

<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES</b>	<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS</b>
SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	PAUL Jacques, Maire de LA CELLE
DEBRAY Romain, Maire de ENTRECASTEAUX	QUILICI Evelyne, Adjointe au Maire d'ENTRECASTEAUX
MONIER Blandine, Maire de EVENOS	CRISCUOLO Sauveur, Conseiller Municipal, Mairie d'EVENOS
CHILINI Bernard, Maire de FIGANIERES	MAUREL Marie-José, Adjointe au Maire de FIGANIERES
GROS Michel, Maire de LA ROQUEBRUSSANNE	JACQUIN Bryan, Adjoint au Maire de LA ROQUEBRUSSANNE
PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de LA ROQUE-ESCLAPON	PERRIMOND Jean-Noël, Adjoint au Maire de LA ROQUE-ESCLAPON
UGO René, Maire de SEILLANS	BLANC Maryvonne, Conseillère Municipale, Mairie de SEILLANS
GUEIT Laurent, Maire de MAZAUGUES	AMRANE Christine, Maire de COLOBRIERES

<b>SYNDICAT</b>	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES</b>	<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS</b>
<b>CFDT</b>	DEGANT Nicolas Centre de Gestion du Var, LA CRAU	
<b>CFDT</b>	RAYMONDO Emmanuelle Mairie de SOLLIES-VILLE	BASSOUR Katya Mairie de SAINT PAUL EN FORET
<b>CFDT</b>	PARISOT Jocelyne CIAS de la Vallée du Gapeau, SOLLIES-PONT	BARTOLOTTI Coralie Mairie de CABASSE
<b>SAFPT</b>	TREMEREL Eric Mairie de LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	ROUVIER Myriam Mairie de LA BASTIDE
<b>SAFPT</b>	ORTIZ Jean-Philippe Mairie de AUPS	FLANDIN Rémi Mairie de REGUSSE
<b>SAFPT</b>	CARRIERE Alexandre Mairie de SILLANS-LA-CASCADE	CHANTELARD Déborah Mairie de FORCALQUEIRET
<b>CGT</b>	BONHOMME Fabienne Mairie de MAZAUGUES	MEYER Eric Mairie de MAZAUGUES
<b>FO</b>	BORONI Bruno Mairie de LA VERDIERE	BELMON José-Manuel Mairie de FORCALQUEIRET

**ARTICLE 2 :** Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 12 septembre 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du VAR  
Maire de LA CRAU  
Conseiller Métropolitain de la Métropole Toulon Provence  
Méditerranée  
Conseiller départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
  - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
  - par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible sur le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »